

Compte rendu de séance

Séance du 10 Février 2020

L'an 2020 et le 10 Février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence de BOIVIN Patrick, Maire.

Présents : M. BOIVIN Patrick, Maire, Mmes : CORNUAULT Claudine, HEBBINCKUYS Marie-Pierre, MM : APARICIO Christophe, BARBIER Christophe, BESNE Nicolas, DE GAVELLE Thierry, GUILLIER Michel

Excusé(s) : M. VOISIN Frédéric

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 8

Date de la convocation : 31/01/2020

Date d'affichage : 31/01/2020

A été nommé(e) secrétaire : Christophe BARBIER

ORDRE DU JOUR

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2020 - 2020/005

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2020

réf : 2020/005

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

Association	Commune	Montant voté
CHEMILLE EN SCENE	Chemillé-sur-Dême	100.00 €
COMITE DES FETES (assemblée)	Marray	1500.00 €
ENTRAIDE NEUVY-NEUILLE	Neuillé	150.00 €
FANFARE REPUBLICAINE	Les Hermites	100.00 €
PREVENTION ROUTIERE	Tours	100.00 €

SECTION DU RACAN CENTRE SECOURS N°16	Saint Paterne Racan	100.00 €
SPA	Luynes	100.00 €
APE	Chemillé sur Dême	300.00 €
LE PTIBARPERDU	Marray	600.00 €
TOTAL		3 050.00 €

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Réunions du mois

Le 23/01 SIEIL :

Suite à la loi SRU de 2007, la Mairie à l'obligation d'alimentation en électricité et en eau au droit de chaque terrain constructible. Le SIEIL s'engage à faire l'alimentation à titre gracieux ainsi que la tranchée pour le tuyau d'alimentation en eau potable au lieu-dit « La Renaudière ». Les devis STGS sont en cours.

Le 24/01 Commune :

Comité des fêtes :

Renouvellement du bureau, élection du président, Mr GAUDAU Charles est désormais le nouveau président du comité des fêtes.

Affaires diverses

- Le tableau de permanence des futures élections est en cours de finition.
- Lors du dernier rendez-vous avec Intention Publique, le maître d'œuvre sera choisi en fin d'année 2021 pour commencer le projet du cœur battant (la place du village) pour 2022. Les subventions seront de l'ordre de 80% HT en prenant en compte le projet complet (déplacement de l'abri bus, les espaces vert et projet de Cécile PITOIS), une réunion est prévue en juin 2020.
- Le changement des paliers et des arbres A été effectué à la station d'épuration.

Séance levée à 20:30

En mairie, le 11/02/2020
Le Maire